

# **PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

LES DOCUMENTS CI-DESSOUS SONT TOUS TELECHARGEABLES

- Les candidats individuels doivent télécharger le « Formulaire de candidature individuelle ».
- Les groupes d'artistes doivent télécharger le « Formulaire de candidature de groupe »
- Le « Contrat d'exposition ».
- La feuille « Pièces à fournir pour le dossier de candidature » (cette feuille permet à l'EAA de vérifier si l'ensemble des pièces du dossier sont présentes)
- L'attestation sur l'honneur d'assurances

**TOUTES CES PIECES FERONT L'OBJET D'UN ENVOI POSTAL UNIQUE**

## **Le dossier de candidature comportera les éléments suivants :**

- 1- **Le Formulaire de candidature:** formulaire de candidature individuelle ou formulaire de candidature de groupe/ -----
- 2- Au moins **3 photos** de bonne qualité des œuvres de chaque artiste/.....
- 3- **L'attestation sur l'honneur d'assurance pour chaque artiste.** Celle-ci engage l'artiste à ce que l'assurance soit valide au moment de l'exposition (comprenant l'installation et la désinstallation).
  - Le référent de l'EAA s'assurera au moment de l'Etat des lieux d'entrée que les artistes sont bien assurés .
  - **L' « Attestation sur l'honneur d'assurance datée de l'année d'exposition**
- 4- **Un chèque global de 300 euros (ou plusieurs chèques dont la somme fait 300 euros)** que l'artiste expose individuellement ou qu'il s'agisse d'un groupe d'artistes. Ce chèque, libellé à l'ordre de l'EAA (ou de l'Espace Artistique de l'Anjou) couvre le droit d'occupation des lieux par les artistes (12 jours comprenant 10 jours d'exposition dont 2 week-ends et 1 jour d'installation et 1 jour de désinstallation.

**Dès acceptation par le comité de sélection de votre dossier et par votre accord du créneau proposé si différent de votre choix initial, Le chèque ou les chèques seront encaissés au cours du 1er trimestre de l'année de votre exposition. (Stipulé dans le contrat)**

En cas de refus de votre candidature, l'ensemble des pièces du dossier de candidature vous sera envoyée par l'enveloppe timbrée prévue à cet effet/.....

- 5- **Un chèque de caution de 50 euros** (un seul chèque pour l'ensemble du groupe). Ce chèque est destiné à couvrir les éventuelles dégradations mineures (à défaut de faire jouer l'assurance) ou l'intervention d'un service de nettoyage. Ce chèque est évidemment restitué si aucune anomalie n'est constatée/  
.....

- 6- **Une enveloppe suffisamment timbrée** pour le retour éventuel du dossier : en cas de refus de votre candidature, l'ensemble de votre dossier de candidature vous sera retourné par courrier. En cas d'acceptation de votre candidature, l'enveloppe sera restituée aux artistes moment de l'état des lieux/ .....

## **REMARQUES IMPORTANTES**

L'artiste ou le représentant du groupe d'artistes procédera à un **envoi postal unique** **à l'EAA, dès le moment de votre dépôt de candidature**, envoi qui comportera :

- *La feuille « Pièces à fournir pour le dossier de candidature » (pour vérification par l'EAA)*
  - *Le « Formulaire de candidature » (individuel ou de groupe)*
  - *Le « Contrat d'exposition »*
  - *L' « Attestation sur l'honneur d'assurance datée de l'année d'exposition*
- 1- Sur le « **Formulaire de candidature** » (individuelle ou de groupe), les artistes préciseront **leurs 3 choix de dates pour leur exposition (par ordre de préférence)**. Ils se reporteront à cet effet au **planning des créneaux d'exposition** présenté sur notre **Site Internet**.
- 2- Le Comité de sélection prononcera son acceptation ou son refus au vu des **aspects artistiques** que présenteront les artistes. Les artistes retenus seront informés par mail du **créneau défini par le Comité de sélection**, qui fera de son mieux pour respecter l'ordre du choix des artistes. Nous vous demanderons de confirmer par retour l'acceptation de ce créneau, si celui-ci est différent de votre choix prioritaire initial

**Le Comité de sélection se réunissant en septembre**, les dossiers arrivant avant cette date seront examinés en priorité. Le choix du créneau retenu tiendra compte de l'ordre d'arrivée des dossiers de candidature. **L'EAA arbitrera** aussi en fonction des différentes contraintes du planning ou des évènements et tiendra compte de l'équilibre dans les types d'exposition.

